

Procès verbal du Conseil Municipal
du 13 février 2025

Le jeudi 13 février 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 07 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Roland COUTOU.

Secrétaire de la séance : Martine LUGAGNE

Présents : Roland COUTOU, Martine LUGAGNE, Roseline MUSARD, Boris BAUWENS, Didier AFFRE, Bruno BESSIERES, Véronique HERNANDEZ, Evelyne HUGUES, Ophélie LAMOUREUX, César LARRIBEAU

Absents et excusés : Matthieu HENRY, Frédérique BEAUFUME, ALAIN CAUQUIL, Yves MONDON, Pierre-Franck LUYE

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil, en date du 11 décembre 2024.
Le PV n'apporte aucune remarque et est adopté.

RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE OCCASIONNEL (N° DE _001_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer les divers travaux liés aux besoins de la Commune et à l'ouverture du Camping Municipal il faudrait procéder au recrutement d'un adjoint technique occasionnel. Le remplacement aura lieu du 1^{er} au 31 mars 2025.
Vote à l'unanimité.

RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER AU CAMPING (N° DE _002_2025)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de procéder au recrutement d'un Adjoint Technique Territorial Principal 1^{ère} classe saisonnier lié à la gestion et à l'entretien du Camping Municipal du 1er avril au 30 septembre 2025.
Vote à l'unanimité.

CONVENTION HERAULT ENERGIES RELATIVES AUX MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERES D'UN MEMBRE AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR UN FONDS DE CONCOURS - REMPLACEMENT LANTERNES MANQUANTES (N° DE _003_2025)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer un convention financière avec le Syndicat Départemental d'Energie de l'Hérault, HERAULT ENERGIES, afin de pouvoir bénéficier de fonds de concours sur des investissements pour des installations d'éclairage public (installations nouvelles, renouvellement d'installations et extension des réseaux). Considérant que compte tenu de cette programmation prévisionnelle, le montant total de l'opération est estimé à : 7 700.00 € HT dont :

- 3 850.00 € à la charge d'HERAULT ENERGIES
- 3 850.00 € à la charge de la commune

Vote à l'unanimité.

DEPOT D'ARCHIVES COMMUNALES (N° DE _004_2025)

Le code du patrimoine (article L 212-11 modifié par la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 – art 61) prévoit le dépôt aux archives départementales des archives des communes de moins de 2000 habitants.

La commune conserve la propriété des archives tandis que les archives départementales en assurent le classement, la conservation (voire la restauration) et la communication au public.

Le dépôt concerne les matrices cadastrales de 1854, 1882, 1919-1927 et un registre matrice cadastrale propriétés bâties 1903-1923. Le Conseil Municipal décide dans un souci de bonne conservation des documents, de déposer aux archives départementales de l'Hérault des archives suivantes de la commune de Prémian :

- 1 registre matrice cadastre 1854
- 1 registre matrice cadastre 1882
- 1 registre matrice cadastre 1919-1927
- 1 registre matrice cadastre propriétés bâties 1903-1923

Vote à l'unanimité.

FAIC

La délibération sera étudiée au prochain conseil.

SEANCE LEVEE A 20h00

Roland COUTOU
Président de séance



Martine LUGAGNE
Secrétaire de séance



LISTE RÉCAPITULATIVE Séance du 13 février 2025

DATE	NUMERO	OBJET
13/02/2025	DE_001_2025	RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE OCCASIONNEL
13/02/2025	DE_002_2025	RECRUTEMENT D'UN EMPLOI SAISONNIER AU CAMPING
13/02/2025	DE_003_2025	CONVENTION HERAULT ENERGIES RELATIVES AUX MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERES D'UN MEMBRE AUX TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR UN FONDS DE CONCOURS - REMPLACEMENT LANTERNES MANQUANTES
13/02/2025	DE_004_2025	DEPOT D'ARCHIVES COMMUNALES